REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHAUMONTE

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Président.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Véronique PETIT, Madame Marguerite FONT, Madame Jocelyne BORDE, Madame Rachel SARAGOSA, Monsieur Alain HERVE, Madame Laurence DUWER, Monsieur Thomas BERGIA, Madame Madeleine BRONSART

Procuration(s) : aucune

Excusés : Madame Virginie VIEVILLE, Madame Marie-Christine ORDAS, Madame Amanda DOS SANTOS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Katya SCHMITT

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas BERGIA

∞∞∞∞∞∞∞∞∞

La séance est ouverte à 18H36.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et procède à l'appel nominal des membres.

Exercice : **16** Présents : **10** Pouvoir : **00** Excusé(s) : **04** Absent(s) : **02**

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 adopté à l'unanimité.

1. Budget CCAS 2024 : Compte financier unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget CCAS de la commune de Chaumontel ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du

bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Mme Laurence DUWER, doyenne d'âge, délibérant sur le CFU de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Sylvain SARAGOSA donne acte de la présentation faite qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

Considérant les éléments susvisés ;

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 931.44 €	42 206.02 €

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil d'Administration ;
Après en avoir délibéré :
A l'unanimité :
(Monsieur le Président ne participe pas au vote et quitte la salle du Conseil municipal).

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget CCAS de la commune de Chaumontel ;

2. Budget CCAS 2025 : Budget primitif

Le Conseil d'Administration ;
Après lecture du Budget Primitif pour l'exercice 2025 ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

ADOPTE le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 40 000 €

3. Repas champêtre du mardi 24 juin 2025

Monsieur le Président informe que le repas champêtre qui se déroulera au château de Saint-Martin-du-Tertre sera organisé en commun avec les CCAS des communes de Villaines-sous-Bois et Saint-Martin-du-Tertre. Le déjeuner sera préparé par MP Réceptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

SIGNATURES

Sylvain SARAGOSA, Président	
Thomas BERGIA, Secrétaire de séance	